

Délibération n°D20240027

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Ressources Humaines

Secrétaire de séance : Charles MARBOT

L'AN DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-HUIT MARS, à 16 heures 30, les membres du conseil municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 27, 28, 29, 28, 27, 28, 27, 26 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L. 2121.10 du Code général des collectivités territoriales et de la convocation en date du 21/03/2024.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (1), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (2), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL (3), Marc LETURGIE (4), Florence MALGAT (5), Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN (6), Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

ABSENTS EXCUSÉS : Laurence ROUAN	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Marie-Lise POTRON
Fatiha BANCAL	a donné délégation à	Marion CHAMBERON
Marc LETURGIE	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD
Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
Joël KERDRAON	a donné délégation à	Charles MARBOT

ABSENTS : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 5 « Convention d'objectifs et de moyens entre la ville et la ligue de l'enseignement pour l'Atelier de Formation du Périgord Pourpre (AF2P) »

(2) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(3) Arrivée au dossier n° 7 « DSP – Crématorium de Bergerac – Avenant n°4 »

(4) Départ au dossier n° 8 « Contrat de ville 2024 – 2030 signature du nouveau contrat »

(5) Arrivée au dossier n° 3 « Fiscalité – Vote des taux 2024 »

(6) Départ au dossier n° 4 « Attribution des subventions aux associations – Année 2024 »

EMPLOIS SAISONNIERS - ANNÉE 2024

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23, 2° ;

VU le Décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

VU l'avis favorable de la commission finances en date du 18 mars 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de recruter, comme chaque année, des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à des accroissements saisonniers d'activité afin d'assurer le bon fonctionnement des services municipaux ;

CONSIDÉRANT qu'après examen des besoins exprimés par les services, les postes à créer sont les suivants :

- 4 postes de surveillant de baignade pour le lac de Pombonne à temps complet.

Les agents doivent être titulaires d'un des diplômes suivants : BPJEPS-AAN (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sports-Activités Aquatiques de la Natation), BNSSA (Brevet National de Surveillance et de Sauvetage Aquatique), BEESAN (Brevet d'État d'Éducateur Sportif aux Activités de la Natation) ou diplôme universitaire « Sauvetage et Sécurité en Milieu Aquatique ».

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du grade d'éducateur des activités physiques et sportives.

- 3 postes d'agent de manutention à temps complet.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique.

- 2 postes d'agent de propreté à temps complet.

Les agents recrutés seront rémunérés sur la base du grade d'adjoint technique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE CRÉER** 9 emplois saisonniers ainsi exposés :

Nombre de poste	Intitulé du poste	Grade du poste
4	Surveillant de baignade	Éducateur des Activités Physique et Sportives
3	Agent de manutention	Adjoint Technique
2	Agent de propreté	Adjoint Technique

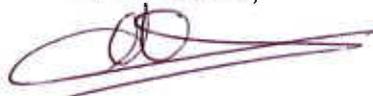
- **D'IMPUTER** cette dépense sur le chapitre 012 du budget en cours ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à procéder aux recrutements correspondants.

Adopté à 30 voix pour : Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN (pouvoir), Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (pouvoir), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fathia BANCAL, Marc LETURGIE (pouvoir), Florence MALGAT, Joël KERDRAON (pouvoir), Marie-Hélène SCOTTI, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET, Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO, Catherine TAVEAU.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 28/03/2024.

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **02 AVR. 2024**
 et de l'affichage en date du **03 AVR. 2024** d'une durée de deux mois conformément aux indications portées ci-dessus.

Le Secrétaire,



Charles MARBOT



Le Maire,



Jonathan PRIOLEAUD